

PROCEDURE D'INSCRIPTION aux épreuves d'admission

Procédure valable pour entrer en formation sur le site de Montpellier (document à conserver par les candidats)

I / Inscription

I / Inscription

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Ouverte : A partir du 12 janvier 2019 jusqu'au 15 avril 2019



En ligne uniquement : www.faire-ess.fr

Frais :

Epreuve d'admissibilité	80 euros
Epreuve d'admission	80 euros

Modalités :

Etape 1 : Télécharger un dossier d'inscription sur notre site Internet : www.faire-ess.fr

Etape 2 : Renvoyer le dossier pour le **15 avril 2019** dernier délai (cachet de la poste faisant foi)

Le dossier

- *Veillez remplir les feuillets*
 - Fiche de candidature
 - Curriculum vitae *Veillez coller l'une de vos photos à l'emplacement prévu*
 - Lettre de motivation
 - Demande d'allègement (*éventuellement*)
 - Si vous êtes en situation d'emploi (*éventuellement*)
- *Joindre toutes les pièces demandées*
 - Copies de vos diplômes ou formations complémentaires mentionnées dans le CV (BAFA, AFPS...)
 - Copie de votre carte de demandeur d'emploi (si c'est votre situation)
 - 4 photos (mettre votre nom au dos)
 - Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille.
 - Copie de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes étrangères hors Union Européenne.
- *Ordonnez le dossier*
 - Suivez la numérotation des feuillets
 - Mettez, en dernier, les pièces complémentaires.
 - Placez l'ensemble des pièces dans une pochette plastifiée perforée.

A retourner à :
INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL-SISSAB-TISF
1011 rue du Pont de Lavérune
CS 70022
34 077 MONTPELLIER Cedex 3

ATTENTION :

Tiers-temps : (au titre d'un handicap reconnu).

Vous pouvez bénéficier d'un tiers-temps, vous devez **impérativement** adresser un courrier avec les pièces justificatives au moment de l'inscription au secrétariat TISF.

Sans celles-ci nous ne pourrions pas répondre à votre demande.

1. **EN CAS DE DESISTEMENT** : L'IRTS REMBOURSERA UNIQUEMENT LA MOITIE DU VERSEMENT, SI LE DESISTEMENT EST MOTIVE POUR UNE CIRCONSTANCE GRAVE

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE UNE SEMAINE AVANT LES EPREUVES, NI EN CAS D'ABSENCE AUX EPREUVES.

Récapitulatif de la candidature à l'admission

	Personnes dispensées de l'épreuve écrite	Personnes non dispensées de l'épreuve écrite
1. inscription		
Début janvier	Je télécharge le dossier d'inscription	
15 avril	Clôture des inscriptions	
2. admissibilité		
15 jours avant l'épreuve écrite	Je reçois un courrier de confirmation de la dispense de l'épreuve d'admissibilité	Je reçois une convocation qui confirme l'organisation de l'épreuve écrite.
Jour de l'épreuve écrite : Mardi 14 mai 2019 matin		Je passe l'épreuve écrite à l'I.R.T.S. (prévoir une ½ journée)
3. admission		
10 à 15 jours avant l'épreuve orale	Je reçois une convocation pour l'épreuve d'admission	
Lundi 24 et mardi 25 juin 2019	Je passe l'épreuve orale. (prévoir une ½ journée)	
Du 26 au 29 juin 2019	L'I.R.T.S. traite les résultats de l'épreuve orale. L'I.R.T.S. soumet les résultats à la commission d'admission qui arrête la liste des admis et la liste complémentaire.	
Fin juin 2019	Affichage des résultats à l'IRTS-LR Mise en ligne des résultats sur notre site internet Pas de réponse téléphonique	
Début juillet 2019	Envoi par courrier des résultats	
Mi Juillet 2019	Je suis admis(e) : je confirme mon inscription. Je suis sur liste complémentaire : je serai informé(e) dès que des désistements me permettront de confirmer mon inscription.	
Courant Septembre 2019	Rentrée des étudiants admis en formation	